



---

# REGLEMENT DU CRITERIUM FEMININ SENIORS A 8

---

Règlement validé par le Comité Directeur du ...

## **Article 1 – Objectifs**

Le District Marne de Football organise chaque saison un championnat départemental Seniors à 8. Il est régi par les règlements généraux de la FFF et par les règlements particuliers de la Ligue du Grand-Est de Football.

L'objectif étant de développer la pratique féminine chez les adultes, le règlement de cette compétition intègre une certaine souplesse pour permettre aux équipes concernées de s'entendre pour jouer les rencontres, ce qui constitue l'objectif prioritaire.

## **Article 2 – Engagements**

Les clubs doivent saisir leur engagement via FOOTCLUBS avant la date limite fixée par le Comité directeur chaque année.

Le montant des engagements est fixé chaque saison par le Comité directeur du District.

## **Article 3 – Organisation du championnat**

Le championnat est organisé en une phase sur la saison en matches aller-retour.

A l'issue du championnat, le vainqueur au classement général disputera un match de barrage contre le vainqueur du championnat homologue des Ardennes sur une rencontre à 8.

Le vainqueur de cette rencontre accédera en championnat Ligue R2F en foot à 11.

Le club qui jouera le barrage accepte de monter en R2F en cas de victoire du barrage.

Dans le cas de refus du club de montée et donc de passer en foot à 11 la saison suivante, c'est l'équipe classée seconde qui disputera le barrage et deviendra éligible à la montée en R2F.

Il n'y a pas de descente pour l'équipe classée dernière.

## **Article 4 – Nombre de joueuses**

La pratique se joue à 8 contre 8 (+ 4 remplaçantes maximum), avec un ballon taille 5. Une équipe doit être composée de 6 joueuses minimum.

Les lois du jeu sont celles du football à 8 édictées par la FFF.



### **Article 5 – Participation aux rencontres (surclassement)**

Chaque équipe ne peut compter plus de 3 joueuses U16F/U17F (dont 2 joueuses U16F maximum).

### **Article 6 – Durée de jeu**

Les matches se jouent en 2 périodes de 45 minutes. La durée de la mi-temps est de 10 minutes.

Une pause fraîcheur de 2 minutes peut être mise en place à la moitié de chaque mi-temps, après accord des deux équipes avant le début de la rencontre.

### **Article 7 – Jour et horaires des rencontres**

Le coup d'envoi des rencontres est fixé le dimanche matin à 10h00.

Toutefois, si une équipe se trouve dans l'impossibilité de jouer à la date fixée, les clubs doivent s'entendre pour jouer à une autre date et un autre horaire. Nous demandons aux clubs d'avertir le District (service compétitions) du changement intervenu, en précisant la nouvelle date et l'horaire.

Si les clubs ne parviennent pas à trouver une date de report, la Commission impose une date sans possibilité de recours.

### **Article 8 – Terrain (lieu des rencontres)**

Le match se joue sur le terrain du premier nommé.

### **Article 10 – Feuille de match**

Une feuille de match papier doit être rédigé pour chaque rencontre. Seules les joueuses licenciées et régulièrement qualifiées à la date de la rencontre peuvent participer.

Le club vainqueur (ou le club recevant en cas de match nul) doit envoyer la feuille de match au District dans les 24h qui suivent la rencontre service compétitions.

### **Article 9 – Arbitrage**

Il n'y a pas d'arbitre désigné par le District Marne de Football. Il appartient au club qui reçoit d'assurer l'arbitrage de la rencontre.

### **Article 10 – Classement**

Les classements sont établis par l'addition de points attribués comme suit :

- Match gagné : 3 points ;
- Match nul : 1 point ;
- Match perdu : 0 point ;
- Forfait : moins 1 point.

Le forfait général est prononcé après 3 forfaits (consécutifs ou non consécutifs).